

Observation de la rémunération des inspecteurs

La comparaison concerne les 89 managers animant en direct une inspection

1ère hypothèse : la prime managériale est considérée comme atteinte à 100%

- La prime est positionnée à 100% de sa valeur théorique pour chaque manager

2ème hypothèse : la PCP émise à fin d'année est construite sur la base de la PCP à fin novembre

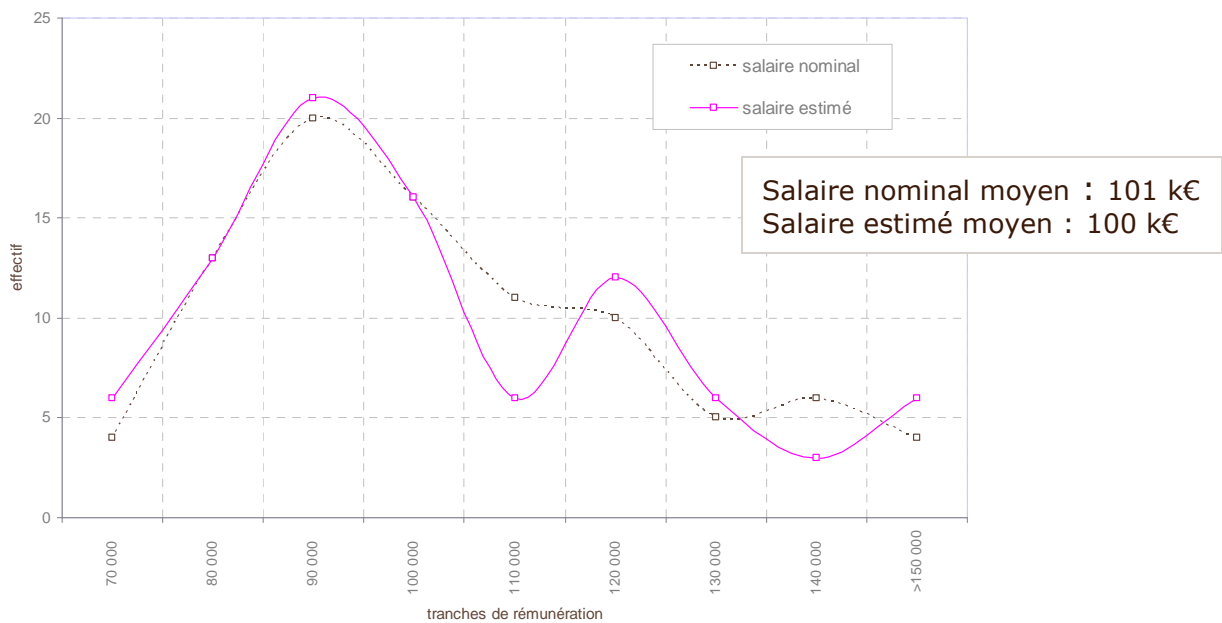
- Règle utilisée : PCP émise à fin novembre divisée par 11 et multipliée par 13.5

- PCP émise 2010 est estimée à 124 M€

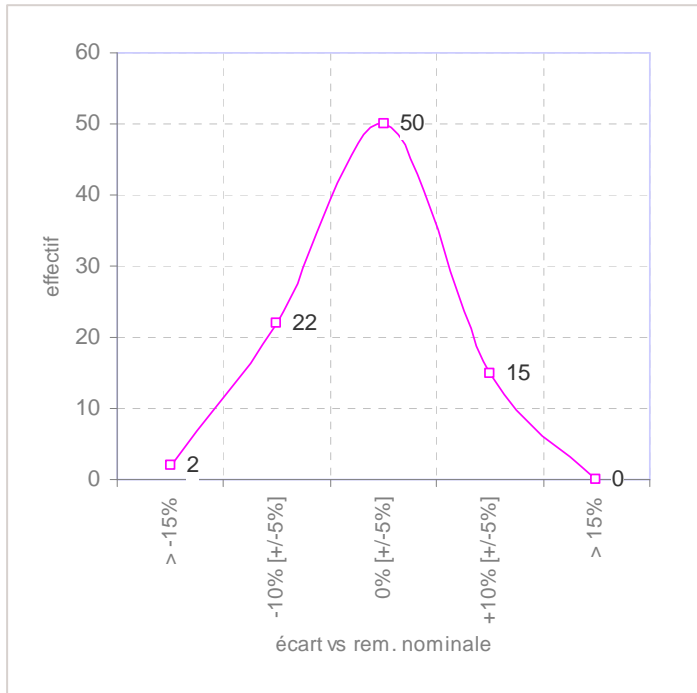
118 M€ sur inspections + 6 M€ sur inspections RRAC et formation

- La règle de projection apparaît comme réaliste et prudente si on la compare à la PCP déclarée 2010 qui est de 130 M€

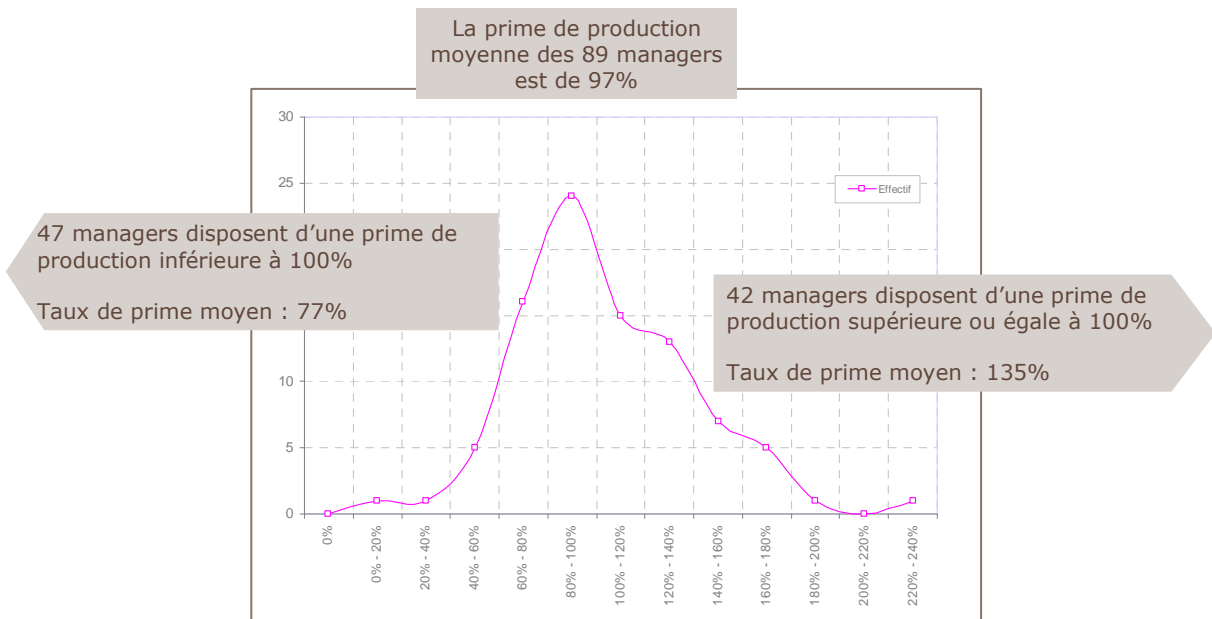
La comparaison sur 89 managers fait apparaître une différence de salaire moyen de moins d'1%.



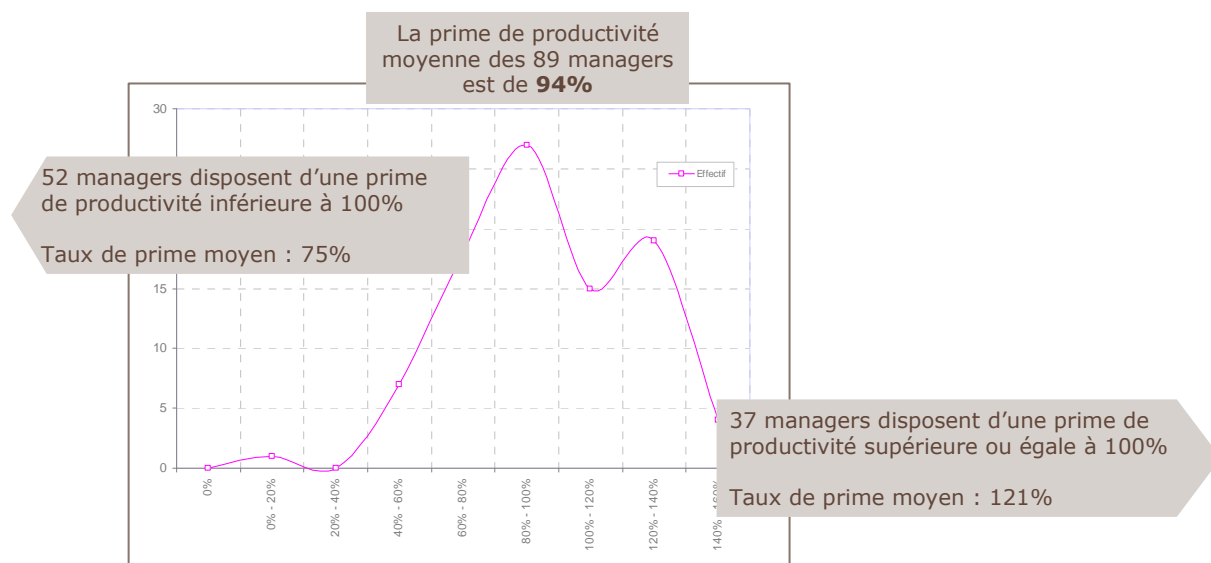
70% des managers atteignent* au moins leur niveau de rémunération nominale.



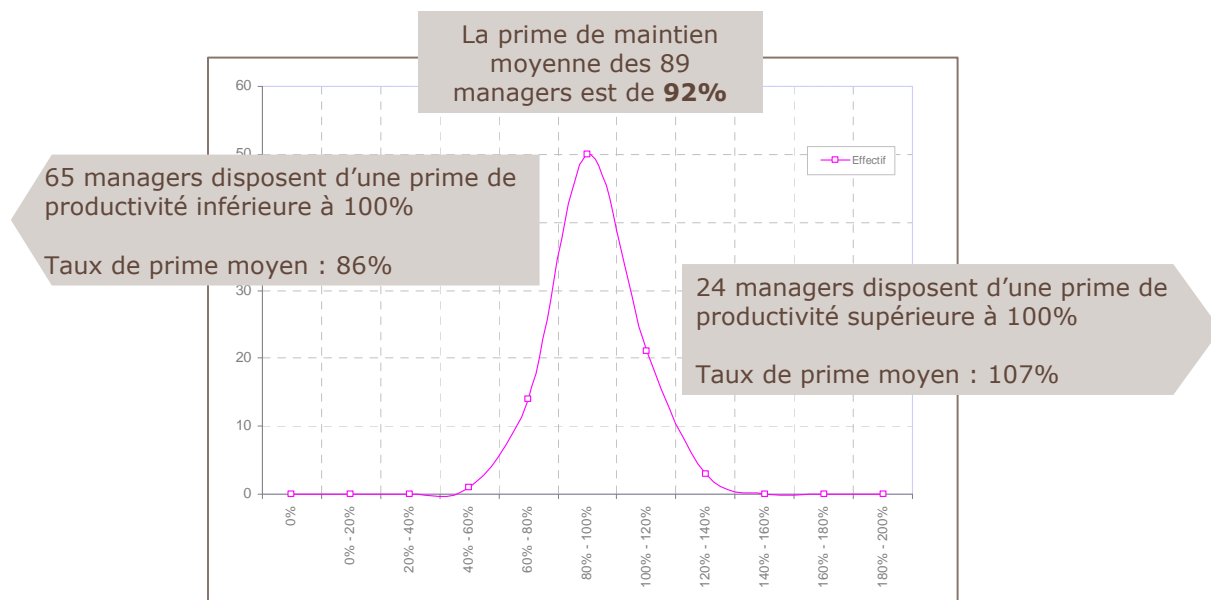
La prime de production moyenne est de 97%.



La prime de productivité moyenne de 94% est le reflet de la distribution des conseillers dans les niveaux de productivité.



La prime de maintien moyenne de 92% s'explique par un taux de sauvegarde moyen inférieur à l'objectif.



Adaptation pour les inspecteurs :

- Vérification des niveaux de PCP émises à fin 2009 qui ont servi à l'élaboration des objectifs 2010, et corrélation de ceux-ci en fonction (nous constatons un écart entre les montants de la PCP émise 2009 chiffrée à fin 2009 et la même chiffrée à fin 2010).
- Réécriture des définitions des niveaux de classification du contrat de travail,
- Prime de productivité : intégration d'un prorata sur la PCP en fonction des missions et temps de travail pour les tuteurs et les conseillers représentants du personnel ou élus au CE.